



## Syrie : Bachar al-Jaafari répond à Washington, Londres, Paris et Staffan de Mistura

Par [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Mondialisation.ca, 16 février 2018

Al-Ikhbariya TV (Syrie)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Nations Unies](#)

Analyses: [SYRIE](#)

Ce 14 février s'est tenue une énième réunion du Conseil de sécurité sur la situation en Syrie.

Staffan de Mistura, envoyé spécial de l'ONU en Syrie, a fait état d'une escalade dangereuse du conflit, devenu transfrontalier à Afrin, et a longuement parlé d'un « Comité constitutionnel » pour lequel un mandat aurait été donné à l'ONU au Congrès du dialogue national syrien réuni à Sotchi le 30 janvier dernier, afin d'établir un processus pour la rédaction d'une « nouvelle constitution » syrienne.

Sans surprise, Mme Nikki Haley, déléguée des États-Unis s'en est pris à l'Iran, au Hezbollah et au Président syrien, soutenant que les États-Unis et Israël avaient le droit de se défendre contre leur terrorisme... [de la 17<sup>ème</sup> à la 24<sup>ème</sup> minute ;[1] ]. Elle a réclamé l'application de la résolution 2254(2015) en affirmant que, moyennant quelques modifications, le processus de Genève restait le seul cadre politique légitime pour la recherche de la paix en Syrie. Concernant le Comité constitutionnel, tel que présenté par M. de Mistura, elle a déclaré que nul ne devait disposer d'un droit de veto sur la décision de l'ONU.

Or, la Déclaration finale du Congrès de Sotchi [2] conçue en conformité avec la résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, stipule que ce processus est l'affaire des Syriens et ne délègue pas à une tierce partie le droit de se substituer aux institutions syriennes, de rédiger une nouvelle Constitution ou d'amender la Constitution actuelle, en vigueur depuis 2012.

En revanche, nul n'a évoqué le fameux document du « Quintet de Washington » [États-Unis, Royaume-Uni, France, Arabie saoudite, Jordanie], distribué aux participants de la dernière réunion à Vienne le 26 janvier 2018.

Un document cherchant clairement à mettre la Syrie sous la tutelle des Nations Unies et jugé par le Dr Bachar al-Jaafari en ces termes : «... c'est là une tentative vouée à l'échec. Son but est de torpiller les pourparlers de Genève, le Congrès de Sotchi et toute perspective de solution politique en Syrie, car c'est en accord avec leurs politiques destructrices dans la région ».

Bien que vouée à l'échec, la tentative de mise sous tutelle de la Syrie a-t-elle été abandonnée ? Rien n'est moins sûr. [NdT]

Monsieur le Président,

L'article 2 de la Charte des Nations Unies stipule, dans ses paragraphes 1, 4 et 7, le respect de l'égalité souveraine de tous ses Membres ; que les États Membres s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ; et qu'aucune de ses dispositions n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État.

De plus, les 29 résolutions relatives à la Syrie, adoptées par ce respecté conseil, ont toutes affirmé le ferme engagement à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi que les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, comme tous les peuples qui croient en la Charte des Nations Unies, nous sommes en droit de nous interroger sur ce que le Conseil de sécurité a fait pour assurer le respect de ses buts et principes tels qu'ils ont été formulés par la sagesse des pères fondateurs dans leur recherche de la paix, de la sécurité et de la prospérité en ce monde, après en avoir constaté toutes les guerres et les catastrophes.

En Syrie, nous sommes conscients que notre pays n'est pas la première victime des violations de la Charte des Nations Unies et du droit international par certains États Membres du Conseil de sécurité, mais que les souffrances qu'il endure sont la conséquence de la cécité volontaire face à toutes les violations de ces dernières décennies.

Qu'a fait le Conseil de sécurité tout au début de sa création lorsque des États Membres ont sapé les dispositions de cette Charte en privant le peuple palestinien de son droit d'établir son État indépendant avec Jérusalem pour capitale ?

Qu'a fait le Conseil de sécurité lorsque ces mêmes États Membres ont sapé les dispositions de cette Charte en envahissant l'Irak... en détruisant la Libye... en alimentant le terrorisme international désigné par « mouvement jihadiste »... en s'ingérant d'une manière flagrante dans les affaires intérieures d'États Membres et en pillant leurs richesses comme c'est le cas dans nombre de pays africains ?

Le dévergondage de certains envers la Syrie est le résultat de la suprématie arrogante accordée au principe de la loi du plus fort sur le principe de la force du droit, doublé de leur mépris des buts et des principes de la Charte des Nations Unies en l'absence de sanction envers celui qui puise sa force en adoptant la loi de la jungle pour enfreindre le droit.

Permettez, Mesdames et Messieurs, que je vous résume ce qu'a vécu mon pays durant bientôt sept années d'une guerre mondiale terroriste, sans précédent, à l'ombre du silence des uns et de la complicité ou de l'indifférence des autres ; certains États Membres de ce Conseil - je parle des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France- ayant consacré toute leur énergie à détruire sa terre, son peuple, son positionnement politique, et à régler leurs vieux comptes avec lui :

I. Ces États ont manipulé les principes de la Charte des Nations Unies et ont violé ses dispositions pour mettre en œuvre leur propre agenda d'ingérence, au détriment du sang du peuple syrien, de son potentiel et de l'avenir de ses enfants.

Pour cela, ils ont mobilisé leurs machines médiatiques et, à notre grand regret, certains

fonctionnaires des Nations Unies, pour déformer la réalité de ce qui se passe en Syrie et induire en erreur, « humainement parlant, comme ils disent », l'opinion publique internationale sur les souffrances infligées aux civils par les groupes armés terroristes qui n'ont cessé de les utiliser, depuis sept ans, comme boucliers humains dans les zones sous leur contrôle.

Zones dans lesquelles ils se sont approprié les hôpitaux et les écoles pour les transformer en centres militaires et lieux de détention de leurs kidnappés. Et zones à partir desquelles ils ont lancé leurs projectiles de haine à tout va.

Ainsi, ces 20 derniers jours, Monsieur le Président, Damas, à elle seule, a été bombardée par 1000 obus...1000 obus !

II. Ces États ont manipulé les principes de la Charte des Nations Unies et ont violé ses dispositions lorsqu'ils ont suggéré à tous leurs instrumentés régionaux de consacrer toutes leurs ressources matérielles et médiatiques pour soutenir les groupes terroristes armés par des fatwas wahhabites, takfiristes, justifiant l'effusion du sang syrien ; lorsqu'ils ont ouvert leurs frontières afin de faciliter le transit de dizaines de milliers de mercenaires terroristes, venus en Syrie de plus de 100 pays membres de cette Organisation [l'ONU] ; et lorsqu'ils ont mis en place des camps d'entraînement pour terroristes dans les pays voisins de la Syrie en les présentant comme une « opposition syrienne modérée ».

Car, aujourd'hui encore, le terrorisme international qui nous arrive de 100 États Membres de cette Organisation est qualifié d'« opposition syrienne modérée », une opposition génétiquement modifiée pour qu'elle mute en opposition strictement syrienne !

[Mon collègue me dit que la traductrice a parlé de seulement 20 obus qui auraient frappé Damas. Non ! Je répète : ces 20 derniers jours, Damas a été bombardée par 1000 roquettes et obus de mortiers].

Je ne divulguerai pas un secret, Monsieur le Président, en disant que ce soutien leur a coûté 137 milliards de dollars selon les aveux de l'ex-ministre qatari des Affaires étrangères ; comme je ne divulguerai pas un secret en disant que l'ex-ambassadeur des États-Unis en Syrie a déclaré que son pays a dépensé 12 milliards de dollars en 4 ans, de 2014 jusque 2017, dans le but de « changer le pouvoir » en Syrie.

Le pouvoir en Syrie ne plaît pas à ces Messieurs à Washington. Ils veulent le changer. Ils le changent à Bagdad. Ils le changent en Libye. Ils le changent au Venezuela, en Iran... Le droit n'existe pas !

Quand aux documents de WikiLeaks, ils ont mis en évidence les politiques des administrations américaines successives hostiles à la Syrie, depuis l'invasion américano-britannique de l'Irak.

III. Ces États ont manipulé les principes de la Charte des Nations Unies et ont violé ses dispositions lorsqu'ils ont fourni ou facilité la possession de produits chimiques toxiques à utiliser contre les civils innocents, pour ensuite jouer sur le lieu de leur usage et fabriquer des informations ainsi que des faux témoignages auprès d'un mécanisme d'enquête de crédibilité et d'impartialité douteuses, afin d'accuser le gouvernement syrien et s'en servir de prétexte pour lancer une agression contre lui.

Voici, Monsieur le Président, un épais dossier de 136 courriers adressés par le

Gouvernement syrien à votre Conseil. Des informations très importantes concernant l'usage et l'importation, par les terroristes, de produits chimiques venus de l'extérieur de la Syrie, destinés à être utilisés en Syrie et qui ont été utilisés.

136 courriers concernant exclusivement « le sujet du chimique », lesquels ont été distribués en tant que documents officiels à vous tous. Mais personne ne se soucie de ces courriers. Personne ne lit ces informations sauf, peut-être, certains spécialistes.

Pourtant, l'un des plus importants magazines américains, le *Newsweek*, a publié ce 8 février un article du journaliste Ian Wilkie intitulé : « *Now Mattis Admits There Was No Evidence Assad Used Poison Gas on His People*. Un article où il est écrit que le ministre américain de la Défense admet qu'il n'y a pas de preuve quant à l'usage, par le Gouvernement syrien, de gaz toxique contre son peuple, ni à Khan Cheikhoun ni dans la Ghouta en 2013 [3].

De son côté, la ministre française de la Défense, Florence Parly, est allée dans le sens de son homologue américain en concédant que la France n'avait pas de « confirmation absolue » quant à l'utilisation de chlore par le Gouvernement syrien [4]. Déclaration de la ministre française qui n'a pas empêché le Président français de tracer des lignes de toutes les couleurs de l'arc en ciel [5] et de menacer d'attaquer mon pays, comme l'avait fait le précédent gouvernement américain avant lui.

IV. Ces États ont manipulé les principes de la Charte des Nations Unies et ont violé ses dispositions lorsqu'ils tenté de légitimer les attaques répétées perpétrées par ladite Coalition internationale menée par les États-Unis ; la dernière agression de cette coalition illégitime ayant eu lieu le 8 février courant dans le Rif nord-est de Deir ez-Zor contre les forces populaires syriennes confrontées à l'organisation terroriste Daech [6].

Ce que je viens de dire est d'une grande importance : les forces populaires syriennes attaquaient l'organisation terroriste Daech dans une zone sous protection américaine au nord-est de Deir ez-Zor lorsqu'elles ont été attaquées par les forces aériennes américaines.

Les forces populaires syriennes attaquaient Daech que nous avons éjecté de Deir ez-Zor et d'Abou Kamal et qui s'est replié, sous la protection des forces américaines, dans cette zone de 30 Kms de large sur 60 Kms de long, située à la frontière syro-irakienne.

Un fait qui révèle, une fois de plus et sans aucun doute possible, la véritable fonction de cette Coalition et le rôle de Washington dans le soutien de Daech, comme ce fut le cas le 17 septembre 2016, lorsque ses forces aériennes ont attaqué les positions l'Armée arabe syrienne sur le Mont al-Tharda, toujours près de Deir ez-Zor, permettant ainsi à l'organisation terroriste d'avancer et d'occuper ces mêmes positions.

Ceci, sans parler de la destruction délibérée de 90% de la ville syrienne de Raqqa par les forces aériennes de la Coalition et du manquement à ses engagements d'éliminer les dizaines de milliers de mines posées dans la ville par Daech avant son retrait ; lequel retrait fut suivi de son passage au service de deux bannières : la bannière américaine à l'Est de l'Euphrate et la bannière turque à l'Ouest de l'Euphrate.

À ce propos, il est très regrettable que dans son exposé, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention, Monsieur l'Envoyé spécial de l'ONU n'ait absolument pas mentionné la réalité d'une occupation américaine de certaines parties de mon pays et d'une occupation turque d'autres parties. Monsieur l'Envoyé spécial de l'ONU a juste parlé d'un conflit transfrontalier

à Afrin, non de l'irruption illégitime de la Turquie dans mon pays et de l'agression d'une ville syrienne nommée Afrin.

V. Ces États ont manipulé les principes de la Charte des Nations Unies et ont violé ses dispositions lorsqu'ils se sont tus, tout autant que la direction des opérations de maintien de la paix, sur les agressions répétées des forces d'occupation israéliennes, la dernière en date ayant eu lieu ce 10 février 2018.

Cette agression que ma collègue déléguée des États-Unis a tenté de justifier en disant qu'elle est venue en réponse à l'envoi d'un drone, par l'Iran, sur le territoire de la Palestine occupée ; ce qui est faux, mensonger et trompeur.

Ce n'est pas la première fois qu'Israël viole la souveraineté de mon pays. Comme vous le savez tous, Israël n'a cessé de ce faire jusqu'à ce que son avion de guerre ait été récemment abattu au dessus de la Palestine occupée par un missile syrien.

Autant d'informations que nous portons à votre attention et à l'attention de la direction des opérations de maintien de la paix.

VI. Ces États ont manipulé les principes de la Charte des Nations Unies et ont violé ses dispositions lorsqu'ils ont empêché le Conseil de sécurité d'émettre des communiqués condamnant les attaques des organisations terroristes ainsi que le lancement de plus de 1000 obus et roquettes ces derniers jours sur les quartiers, les banlieues résidentielles, les missions diplomatiques, les églises de Damas et d'autres villes où ils ont fait des dizaines de martyrs et des centaines de blessés, principalement des femmes et des enfants.

VII. Ces États ont manipulé les principes de la Charte des Nations Unies et ont violé ses dispositions lorsqu'ils ont promu l'expression « régions assiégées » en parlant de la situation dans la Ghouta orientale des environs de Damas, négligeant le fait que les habitants étaient assiégés de l'intérieur par diverses organisations terroristes qui sévissent dans cette région et exploitent les civils en les utilisant comme boucliers humains, en détournant les aides humanitaires soit pour eux-mêmes, soit pour les distribuer à leurs partisans, soit pour les vendre aux nécessiteux à des prix exorbitants, comme cela s'est passé dans les quartiers est d'Alep, si vous vous en souvenez.

Monsieur le Président,

Lorsque les États-Unis décidèrent unilatéralement et illégitimement d'intervenir militairement dans mon pays, Washington déclara qu'ils intervenaient pour combattre Daech. Ensuite, ils se ravisèrent en disant qu'ils venaient pour construire des bases militaires permanentes afin d'assurer leur sécurité stratégique et celle de leurs alliés. Puis, ils se ravisèrent encore en expliquant qu'ils restaient en Syrie pour créer des milices armées rebelles à la souveraineté syrienne, lesquelles contrôlèrent les ressources pétrolières, gazières et hydriques ; autrement dit, pour créer un mini-État par la force.

Mais, ils se ravisèrent une fois de plus pour annoncer : « Nous resterons en Syrie même si Daech est défait » ; les mêmes propos tenus sur l'Irak afin de justifier la présence pérenne de leurs forces armées dans le pays.

Et, ils se ravisèrent encore pour prétendre : « Nous ne quitterons pas la Syrie tant qu'un règlement politique n'est pas mis en place et que la sécurité de nos alliés dans la région n'est pas garantie » ; leur dernière sortie brillante étant : « En Syrie, nous combattons l'Iran,

le Hezbollah et la Russie ».

Entretemps, ils auraient modifié leur stratégie nucléaire, puisqu'il semble que ces Messieurs songent à utiliser leurs armes nucléaires et qu'il n'est pas loin le jour où ils nous diront : « Nous sommes en Syrie pour combattre les extra-terrestres venus du fin fond de la voie lactée ».

Monsieur le Président,

Le gouvernement de mon pays félicite et salue les efforts de la Fédération de Russie, notamment le Président Vladimir Poutine, pour avoir organisé et accueilli le « Congrès du dialogue national syrien » dans la ville de Sotchi.

Un congrès qui a prouvé, encore une fois, que le processus politique en Syrie ne peut commencer et se poursuivre que sous direction syrienne et sans aucune ingérence étrangère, vu que les participants représentant les diverses composantes politique, sociale, culturelle, économique et autres de la société syrienne ont adopté à une écrasante majorité deux documents importants : le premier étant la Déclaration finale, le second étant la Commission pour discussion de la Constitution.

Ici, je vous prie de m'accorder votre attention afin d'éviter les manipulations ou les mésinterprétations de ce qui est sorti de Sotchi.

Monsieur le Président,

La « Déclaration finale » qui a été amendée sur nombre de points par les participants syriens avant d'être soumise au vote et adoptée à la majorité, c'est-à-dire par un vote démocratique selon les règles et les procédures convenues, est l'élément essentiel et la base solide sur lesquels repose dorénavant tout dialogue, ou toute discussion, puisque la solution sera inter-syrienne, sous direction syrienne et sans ingérence étrangère, comme précisé dans le texte de cette déclaration.

De ce fait, cette déclaration constitue le point de départ unique et la base légitime de tout processus politique, d'autant plus qu'elle souligne des constantes nationales et incontestables pour tous les Syriens : la préservation de la souveraineté et de l'unité syriennes, le droit exclusif du peuple syrien à décider de son régime politique, et le maintien de l'Armée et des Forces armées.

Partant du principe que les Syriens sont les seuls à pouvoir décider de leur avenir et de leur Constitution, les participants au Congrès de Sotchi ont adopté une décision définissant la composition et les missions de la Commission chargée de discuter de la Constitution. Cette commission devra donc être conforme à leur décision, en sachant qu'ils n'ont accordé aucune tutelle, aucun mandat ou pouvoir à l'envoyé spécial de l'ONU.

Par conséquent, en Syrie, nous nous sommes engagés à respecter le vote des participants à ce Congrès, mais nous ne sommes absolument pas concernés par une quelconque commission formée par n'importe quelle partie tierce et nous ne discuterons pas de ses conclusions quelles qu'elles soient. La Constitution est une question de souveraineté et s'applique à vous tous.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne est toujours favorable à n'importe quel processus politique qui stopperait l'effusion du sang syrien, maintiendrait l'unité et

l'indépendance du pays, assurerait l'inviolabilité de sa souveraineté de quelque façon que ce soit, garantirait le principe selon lequel le peuple syrien est le seul à pouvoir décider de l'avenir de son pays à travers le dialogue national ; principe constant réaffirmé par toutes les résolutions du Conseil de sécurité en rapport avec la crise en Syrie.

Pour finir, je reviens sur les propos de ma collègue déléguée des États-Unis qui affirme qu'elle est pour la paix en Syrie et qu'elle veut l'application de la résolution 2254. Bien. Mais cette résolution affirme préserver la souveraineté, l'indépendance, et l'intégrité territoriale de mon pays. Dans ce cas et étant donné que la délégation de Washington a voté en faveur de cette résolution, que font donc les forces américaines dans certaines régions de mon pays ? Les USA ne violent-ils pas cette résolution adoptée à l'unanimité par ce Conseil ?

Merci Monsieur le Président

Dr Bachar al-Jaafari

Envoyé permanent de la Syrie auprès des Nations Unies

14/02/2018

Source : Vidéo / Al-Ikhbariya TV (Syrie)

<https://www.facebook.com/Alikhbaria.Sy/videos/1710578338965178/>

*Transcription et traduction de l'arabe par Mouna Alno-Nakhal pour [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca)*

Notes

[1] The Situation in the Middle East (Syria) – Security Council, 8181th meeting

14 Feb 2018 – The situation in the Middle East.

<http://webtv.un.org/watch/the-situation-in-the-middle-east-syria-security-council-8181th-meeting/5733883888001/>

[2] Final statement of the Congress of the Syrian national dialogue, Sochi, January 30, 2018

[http://www.mid.ru/en/foreign\\_policy/news//asset\\_publisher/cKNonkJE02Bw/content/id/3046246](http://www.mid.ru/en/foreign_policy/news//asset_publisher/cKNonkJE02Bw/content/id/3046246)

[3] Now Mattis Admits There Was No Evidence Assad Used Poison Gas on His People. By Ian Wilkie

<http://www.newsweek.com/now-mattis-admits-there-was-no-evidence-assad-using-poison-gas-his-people-801542>

[4] Armes chimiques en Syrie : à ce stade la ligne rouge fixée par Paris n'est pas franchie

<http://www.europe1.fr/international/armes-chimiques-en-syrie-a-ce-stade-la-ligne-rouge-fixee-par-paris->

[nest-pas-franchie-3569825](#)

<https://francais.rt.com/international/48113-mais-quoi-consiste-ligne-rouge-syrie-macron>

[5] Mais en quoi consiste la «ligne rouge» d'Emmanuel Macron sur les armes chimiques en Syrie ? (VIDEO)

<https://francais.rt.com/international/48113-mais-quoi-consiste-ligne-rouge-syrie-macron>

[6]La Syrie qualifie de «crime de guerre» des frappes de la coalition contre des forces pro-Damas

<https://mirastnews.net/2018/02/08/la-syrie-qualifie-de-crime-de-guerre-des-frappes-de-la-coalition-contre-des-forces-pro-damas/>

\*\*\*

La source originale de cet article est Al-Ikhbariya TV (Syrie)  
Copyright © [Dr. Bachar al-Jaafari](#), Al-Ikhbariya TV (Syrie), 2018

---

Articles Par : [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)